



PROGRAMME CITÉS INTERCULTURELLES

Stratégie à moyen terme

2016-2019

À propos des Cités interculturelles (ICC)

La diversité culturelle croissante des sociétés européennes peut susciter des difficultés particulières en matière de droits de l'homme, de démocratie et de cohésion sociale. La conception de politiques publiques contribuant à la gestion de la diversité en tant que ressource, avec pour corollaire l'amplification des bénéfices socio-économiques engendrés par l'hétérogénéité des collectivités et la réduction de ses effets négatifs potentiels, représente l'un des plus grands défis auxquels notre siècle doit faire face.

Les Cités interculturelles est un programme de renforcement des capacités et développement des politiques. Il apporte un soutien aux villes à travers l'Europe et au-delà par le moyen de stratégies participatives de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de la diversité et de l'inclusion. Ces stratégies dépassent les cloisonnements institutionnels et mobilisent dirigeants, responsables de l'élaboration des politiques, professionnels, entreprises et société civile vers un modèle d'intégration dit d'intégration interculturelle¹.

Si toute une série de projets impliquant les villes et d'autres acteurs, en particulier des ONG ou certains professionnels tels que des enseignants et des universitaires, traitent d'aspects spécifiques de la gestion de la diversité et de l'intégration des migrants, le programme Cités interculturelles représente la seule initiative qui :

- s'appuie sur un ensemble de valeurs et de principes européens, en particulier ceux du Conseil de l'Europe ;
- intègre une dimension importante de recherche et d'évaluation d'impact ;
- s'inscrit dans une perspective à long terme (et ne repose pas sur un projet unique), permettant ainsi d'opérer des réorientations politiques durables dans les villes participantes ;
- adopte une approche pluridisciplinaire et multipartite mobilisant une grande diversité d'acteurs dans les villes, et garantissant de ce fait l'efficacité et la viabilité des réorientations politiques décidées par les villes ;
- bénéficie du soutien d'une organisation intergouvernementale, ce qui étend son champ d'application et renforce l'engagement politique.

¹ Ce modèle est exposé dans la Recommandation CM/Rec(2015)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'intégration interculturelle et le guide pratique « La cité interculturelle pas à pas » qui lui est annexé.

Compte tenu de la mise en œuvre réussie du programme Cités interculturelles, les États membres du Conseil de l'Europe ont entériné² l'intégration culturelle considérée comme une approche politique efficace au niveau local, et élaboré des outils pour soutenir les collectivités locales dans son application pratique. De fait, cette approche valide différentes cultures, idées et convictions dans le cadre général des droits de l'homme, tout en évitant à la fois le conformisme restrictif de l'assimilation et le relativisme moral du multiculturalisme. Plus d'une centaine de villes d'Europe et d'au-delà sont à l'heure actuelle engagées par l'intermédiaire du réseau des Cités interculturelles (l'un des principaux outils du programme ICC) dans la poursuite du développement d'un savoir-faire spécifique à l'intégration interculturelle, et l'échange de bonnes pratiques en vue d'améliorer leurs politiques. Une évaluation d'impact³ de l'approche d'intégration interculturelle a confirmé son efficacité dans la constitution de collectivités locales cohésives et tolérantes, au niveau plus élevé de sécurité et au nombre plus faible de conflits. Des données convaincantes apportées par des travaux de recherche⁴ ont établi la valeur de l'approche inclusive de la diversité pour les groupes humains et les collectivités.

Le programme Cités interculturelles aide les villes à :

- créer un sentiment d'identité plurielle fondé sur la fierté et l'appréciation de sa population diverse et minimiser les tensions et conflits ethniques ;
- mettre en place un modèle de gouvernance responsabilisant tous les membres de la collectivité, sans distinction d'origines ni de statut, et bénéficier ainsi de leurs talents, de leurs compétences et de leurs liens avec les marchés en développement ;
- faire tomber les frontières entre les groupes ethniques, construire la confiance et par conséquent assurer la cohésion et la solidarité ;
- rendre l'espace et les services publics accessibles à tous et en finir avec le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion qui va de pair avec la ségrégation ethnique ;
- soutenir les innovateurs interculturels dans les institutions publiques et la société civile et, grâce à eux, s'assurer que les politiques mises en place encouragent l'interaction interculturelle ;
- construire un discours public positif et encourager une approche mesurée de la diversité dans les médias pour développer la perception publique positive des migrants et des groupes minoritaires.

Le programme Cités interculturelles fournit des conseils d'experts et de pairs aux villes qui souhaitent apprendre à mieux gérer la diversité et profiter des avantages dont elle s'accompagne. Il offre une méthodologie testée et validée internationalement, continuellement enrichie et approfondie, ainsi qu'un éventail d'outils analytiques et éducatifs. Il contribue également à redessiner les politiques et les services de la ville pour les rendre plus efficaces dans un contexte de diversité, et pour encourager les citoyens à considérer leur diversité comme un avantage compétitif.

² Voir la Recommandation CM/Rec(2015)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'intégration interculturelle.

³ Voir : <http://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/results-and-impact>

⁴ Méta-analyse de la recherche

Les objectifs à moyen terme du programme

L'objectif du Conseil de l'Europe en ce qui concerne le programme Cités interculturelles dans une perspective à moyen terme comprend les points suivants :

1. *Contrôler la croissance du nombre des adhésions au réseau*

Cible pour 2016-2019 : 120 villes

Principe

Le programme Cités interculturelles repose sur son réseau de villes entendu comme :

- une source de savoir-faire et de bonnes pratiques politiques ;
- une coalition politique défendant une approche positive et inclusive de la diversité, et luttant contre les discours xénophobes ;
- un relais d'introduction de l'approche interculturelle au niveau des politiques régionales et nationales.

Si l'on veut renforcer l'influence de l'intégration interculturelle sur les politiques d'intégration des migrants en Europe, il est nécessaire de développer le réseau ICC. Cependant, il convient de contrôler sa croissance pour s'assurer que le Conseil de l'Europe soit en mesure de préserver le niveau et la qualité du soutien qu'il apporte à chaque ville et garantir (financièrement) pour tous les membres les occasions de participation aux événements et activités du programme ICC.

Les membres actuels sont en majorité concentrés dans un petit nombre de pays (Italie, Espagne, Portugal), tandis qu'ils sont rares dans les plus grands et les plus diversifiés des États membres du Conseil de l'Europe (Allemagne, France, Royaume-Uni) et inexistant dans plusieurs autres États membres (Turquie, Hongrie, République tchèque, Autriche, Belgique...). Bien que l'approche d'intégration interculturelle soit plus facilement adoptée par les villes dans les régions où la migration est relativement récente, mais où l'immigration connaît une croissance rapide, elle est incontestablement pertinente pour les pays ayant une plus longue histoire de migration et cherchant à actualiser leurs politiques.

Actions

- Participer à des événements internationaux intéressant les villes afin de faire mieux connaître le programme et encourager de nouvelles adhésions.
- Entrer directement et de manière volontariste en relation avec des villes spécifiquement choisies, soit sur la base d'un « démarchage », soit par l'intermédiaire de contacts établis par d'autres services du Conseil de l'Europe ou de contacts extérieurs.
- Lancer le cas échéant un appel à candidatures ouvert. Augmenter le nombre de villes participant aux réseaux nationaux existants et mettre en place de nouveaux réseaux (par exemple en Pologne, en Grèce et à Chypre).
- Organiser des réunions de présentation du programme ICC dans des pays spécifiquement choisis (par exemple au Royaume-Uni et en Allemagne).

- Étendre le programme vers le voisinage sud-européen (par l'intermédiaire du Programme Sud CdE/UE) et vers d'autres régions ou continents si une demande est exprimée (l'Europe demeurant toutefois une priorité).

Calendrier : 100 villes d'ici la fin 2017, 120 villes d'ici la fin 2019.

Risques : forte augmentation de la demande susceptible de nuire à la qualité des services ; manque de volonté politique, conséquence de la crise des réfugiés et des attentats terroristes.

Mesures d'atténuation des risques : procéder à une sélection des membres sur la base de critères géographiques et politiques, programmer les adhésions selon des intervalles gérables. Donner la priorité aux villes de pays sous-représentés ainsi qu'aux capitales.

Dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes : intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans des outils clés du programme, tels que l'analyse par des experts et l'index ICC.

2. Concevoir de nouveaux outils pour soutenir les villes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de stratégies interculturelles

Principe

Le concept d'intégration interculturelle est bien défini en termes de principes et d'orientation politique générale. Cependant, de nombreuses villes ont besoin d'aide pour traduire les principes dans leurs politiques, établir des partenariats avec des acteurs publics, de la société civile et privés, mettre en œuvre des politiques et évaluer leur impact.

Actions

- Concevoir et tester un outil pour soutenir l'élaboration de politiques spécifiques dans une perspective interculturelle, ainsi qu'un outil pour mesurer les écarts possibilité/réalisation selon différents contextes communautaires et identifier des mesures correctives (outil « mind the gap »), ainsi que des outils pour encourager les approches de la diversité et promouvoir l'atout que représente la diversité dans le monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat.
- Préparer un ensemble de notes d'orientation visant à expliquer de manière plus approfondie et illustrer l'approche d'intégration interculturelle dans différents domaines politiques.
- Proposer aux villes participant aux réseaux nationaux de bénéficier de visites et d'analyses d'experts.
- Intégrer des innovations efficaces (la stratégie anti-rumeurs, par exemple) en fournissant des ressources aux villes nouvellement adhérentes afin qu'elles adoptent des innovations ayant fait leurs preuves, en initiant de nouvelles villes et en élaborant un cours en ligne d'initiation normalisé (MOOC, « cours en ligne ouverts à tous »).

Calendrier : expérimentation des outils d'élaboration de politiques ICC d'ici fin 2017 ; publication d'un recueil de notes d'orientation d'ici fin 2017 ; visites d'experts dans tous les

pays membres des réseaux nationaux d'ici fin 2019 ; exportation des méthodologies anti-rumeurs dans 20 nouvelles villes d'ici fin 2019 ; mise en ligne du MOOC d'ici fin 2017.

Risques : manque d'experts en nombre suffisant pour mener à bien les travaux.

Mesures d'atténuation des risques : identifier et former de nouveaux experts.

Dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes : inclure explicitement la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les outils d'élaboration de politiques et dans le travail anti-rumeurs. Renforcer le nombre de femmes dans le groupe des experts ICC.

3. Approfondir le savoir-faire politique des élus, fonctionnaires et autres acteurs engagés dans le travail interculturel dans les villes

Principe

L'approche des Cités interculturelles évolue en permanence. La mise à l'épreuve de nouvelles idées dans les villes et l'évolution des paysages de la diversité viennent enrichir en permanence la base de connaissances du programme, son recueil de bonnes pratiques et son groupe d'experts. Il est important de garantir l'accès aux idées nouvelles en matière de politique de terrain et aux moyens adéquats d'analyse et d'échange de bonnes pratiques.

Actions

- Créer des groupes d'apprentissage à destination des villes et des experts, pour recueillir expériences et exemples et constituer une base de connaissances ; développer des outils et les intégrer dans des domaines prioritaires spécifiques (par exemple, une formation en matière de compétence interculturelle destinée aux acteurs locaux, l'accueil et l'inclusion des réfugiés, les médias et le discours politique, etc.).
- Organiser pour les villes participant au programme ICC des événements thématiques sur des thèmes prioritaires, auxquels prennent aussi part des universitaires et des praticiens de premier plan n'ayant à l'origine pas de relation avec les villes ; élargir le cercle des experts du programme ICC et améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la diversité linguistique des experts (notamment en augmentant le nombre de francophones).

Calendrier : lancement de deux groupes d'apprentissage en 2016, puis de deux autres en 2018.

Risques : groupes d'apprentissage et événements thématiques ne produisant pas d'idées novatrices ou ne représentant pas une valeur ajoutée pour les villes et le programme.

Mesures d'atténuation des risques : confier aux groupes d'apprentissage et à leurs experts chefs de file des mandats détaillés exposant les résultats attendus et assurer le suivi de l'avancement de leur activité. Ouvrir le processus d'apprentissage à un plus grand nombre de participants par l'intermédiaire de séminaires en ligne et d'autres formes de participation en ligne.

Dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes : garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les effectifs des groupes d'apprentissage et mentionner ces questions dans les mandats leur étant confiés.

4. Augmenter la portée et l'influence

Principe

L'adoption de l'intégration culturelle au niveau local se révèle encourageante, mais le mandat et le champ d'action des pouvoirs publics locaux sont contenus dans des limites explicites, ce qui souligne l'importance de la mise en place de cette approche politique également au niveau national. Il est par conséquent primordial de convaincre les autorités nationales de la nécessité de souscrire à cette approche, en l'adaptant si nécessaire pour la mettre en œuvre à ce niveau. La mise en œuvre du paradigme interculturel au niveau national exigerait des États qu'ils s'engagent à adopter un discours public favorisant le développement d'une identité régionale ou nationale plurielle – par opposition à ethnocentrique –, garantir l'accès dans des conditions d'égalité à la citoyenneté et aux droits civils et sociaux pour tous les résidents dans le pays, encourager une mixité et une interaction socioculturelles dans les institutions, assurer la diversité de la composition des instances dirigeantes et développer les compétences des fonctionnaires en matière interculturelle et d'approche de la diversité.

Toutefois, dans les États membres du Conseil de l'Europe, il n'existe pas de vecteur de transfert officiel du savoir-faire politique du niveau local au niveau national et rares sont les occasions de dialogue politique thématique constructif entre les responsables politiques locaux et leurs homologues nationaux. Dans la plupart des cas, il n'existe pas non plus de plate-forme de débat national structuré, interdisciplinaire et multipartite consacré à la politique d'intégration des migrants. Dans ces circonstances, il est nécessaire de créer des structures ad hoc et de susciter des occasions par lesquelles ce transfert de savoir-faire politique peut avoir lieu. Il est tout aussi important de créer les conditions d'un débat politique au niveau national en constituant des coalitions d'intervenants issus de divers horizons et qui seraient en mesure de prendre l'initiative d'organiser de tels débats.

Pour que l'approche d'intégration interculturelle puisse exercer efficacement une influence sur les politiques menées à travers l'Europe, il est nécessaire d'élargir non seulement le nombre des villes l'ayant adoptée, mais aussi d'instaurer un dialogue avec d'autres acteurs importants, en particulier les autorités régionales et nationales, le monde universitaire et les ONG.

Actions

- Former des promoteurs ou ambassadeurs du programme ICC parmi les personnes d'influence dans les niveaux hiérarchiques supérieurs des administrations nationales, des universités et des ONG. Il est pour ce faire envisageable, par exemple, d'organiser une série d'événements – en partie en guise d'introduction ou de formation, en partie sous forme de laboratoire d'idées – à destination d'un groupe mixte composé de représentants et d'experts du programme ICC, de fonctionnaires nationaux, d'universitaires et d'ONG, réunis sous l'appellation de, par exemple, « laboratoire sur la politique d'intégration inclusive ». Ces rassemblements

pourraient avoir lieu deux ou trois fois par an, en présence des mêmes personnes, ce qui contribuerait à constituer un corps de promoteurs et de penseurs du programme ICC qui tous participeraient à la diffusion du concept mais également à son enrichissement.

- Soutenir les réseaux ICC nationaux existants, tant financièrement que méthodologiquement, encourager leur croissance contrôlée et les partenariats établis avec les institutions et les organismes de parrainage concernés.
- Développer de nouveaux réseaux nationaux.
- Prévoir en outre d'entretenir des partenariats ciblés avec des organisations à même d'apporter des connaissances stratégiques au programme ICC, par exemple les organisations Welcoming America ou Migration Policy Group.

Cible : deux nouveaux réseaux nationaux d'ici la fin de l'année 2019.

Calendrier : lancement du Laboratoire de politique d'intégration inclusive en 2017.

Risques : nombre insuffisant de participants influents ou motivés représentant la diversité dans le laboratoire de politique d'intégration ; programme insuffisamment mobilisateur ; ou bien présence de personnes intéressées, mais n'ayant pas le profil adéquat, et à la participation desquelles il est difficile de s'opposer.

Mesures d'atténuation des risques : diffuser largement l'information sur l'existence du Laboratoire sur la politique d'intégration inclusive par le biais des canaux officiels, réseaux et médias sociaux, en faire la promotion pour susciter intérêt et attentes. Choisir les participants sur la base de critères explicites. Travailler de façon approfondie sur son programme, faire appel à une grande diversité de partenaires et recourir à des méthodes interactives et attrayantes.

Dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes : garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les effectifs des participants et mettre l'accent sur les questions d'égalité entre les sexes dans le programme.

5. Accroître la visibilité et renforcer l'autorité du programme ICC

La visibilité du programme Cités interculturelles est une condition essentielle de son impact et de sa pérennité, tant au niveau des villes participant au programme qu'à celui du Conseil de l'Europe. Il est parallèlement tout aussi important de consolider la base de données factuelles du programme en compilant les données attestant que les villes ayant adopté l'approche d'intégration culturelle enregistrent des bénéfices probants dans d'autres domaines, comme l'amélioration de la sécurité et des résultats en matière d'éducation, des taux d'emplois et d'entrepreneuriat supérieurs, des niveaux inférieurs de discrimination, etc. Ce sont des données essentielles pour persuader un plus grand nombre de villes d'adopter l'approche des Cités interculturelles et de s'y tenir, même à la suite d'un changement de majorité.

Actions

- Actualiser et repenser le site web, la lettre d'information et la brochure du programme ICC.

- Produire une animation vidéo consacrée au concept ICC.
- Améliorer le contenu et augmenter la portée des outils des médias sociaux du programme ICC, en nommant un responsable de la communauté en ligne.
- Présenter le programme ICC dans le cadre de conférences et d'événements.
- Assurer la publication d'articles dans des revues scientifiques et la presse.
- Commander des projets de recherche sur l'impact des politiques interculturelles dans les villes.

Calendrier : 2016 : actualisation du site web, de la lettre d'information et de la brochure du programme ICC ; production d'une animation vidéo consacrée au concept ICC ; amélioration du contenu et augmentation de la portée des outils des médias sociaux du programme ICC en nommant un responsable de la communauté en ligne.

Étude d'impact à réaliser d'ici la fin de l'année 2019.

Risques : Il est notoirement difficile d'orchestrer un succès sur les médias sociaux, de sorte que malgré tous les efforts et la qualité de conception de la campagne, une réussite massive n'est pas garantie. Il peut s'avérer impossible de collecter des fonds auprès de l'UE ou d'autres donateurs pour financer l'évaluation d'impact.

Mesures d'atténuation des risques : lancer un appel pour inviter un certain nombre d'experts en vue de proposer des stratégies en matière de médias sociaux ; s'il se révèle impossible de disposer de financements supplémentaires jusqu'en 2018, concevoir une étude moins ambitieuse et recourir aux fonds propres du programme ICC ; sinon, nouer des partenariats avec des universités afin de faire réaliser l'étude par des étudiants dans le cadre de leurs travaux universitaires.

Dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes : incorporer les questions d'égalité entre les sexes dans la conception de la recherche et de la stratégie à appliquer aux médias sociaux.

Financement et ressources

Le programme Cités interculturelles est principalement financé sur le budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Il est possible d'envisager le cofinancement d'actions et de projets spécifiques par l'Union européenne et d'autres donateurs. La collecte de fonds est un objectif permanent du secrétariat du programme. Les réseaux nationaux sont particulièrement encouragés à collecter des fonds auprès de donateurs nationaux comme les fondations ou les fonds d'intégration nationaux. Les contributions des villes participantes (5 000 € au titre des frais administratifs) sont en principe dues par toute ville nouvellement adhérente (des dérogations peuvent être accordées aux villes connaissant une situation financière particulièrement difficile) ; elles seront affectées au renforcement temporaire des effectifs en personnel ou à des projets spécifiques.

Gestion et gouvernance

Le programme d'activités annuel des Cités interculturelles est élaboré conjointement par le Secrétariat et les villes participantes, avec l'appui des experts. Présenté et validé lors de la réunion annuelle des coordinateurs, il inclut des activités bilatérales comme les visites d'experts dans les villes participantes ou l'apport d'une expertise en vue de l'élaboration de

politiques ou d'actions spécifiques dans les villes, de même que des activités multilatérales (ateliers thématiques, groupes d'apprentissage, conférences).

Les réseaux nationaux élaborent leurs propres plans d'action, qui doivent être approuvés par le Conseil de l'Europe. Ils sont représentés dans le cadre des réunions des coordinateurs du programme ICC par une ville responsable et par le coordinateur du réseau.

Annexe 1

Critères d'adhésion et procédures d'admission

Qu'est-ce que le programme Cités interculturelles ?

Les villes ont énormément à gagner de l'esprit d'entreprise, des multiples compétences et de la créativité qui vont de pair avec la diversité culturelle. Encore faut-il qu'elles adoptent des politiques et des pratiques qui facilitent les échanges entre les cultures et la co-création. Le Conseil de l'Europe a analysé comment la diversité est gérée dans plusieurs villes européennes qui la considèrent non comme une menace, mais comme un atout.

L'ensemble des contributions de ces villes a permis de forger un nouveau concept, unique en son genre, relatif à l'intégration des migrants et des minorités : le concept d'intégration interculturelle. Ce concept est étayé par de très nombreuses données issues de la recherche et par un ensemble d'instruments juridiques internationaux.

Le programme Cités interculturelles aide les villes à analyser leurs politiques à travers un prisme interculturel et à élaborer des stratégies interculturelles globales pour gérer la diversité de façon constructive et faire de la diversité un avantage. Il propose un ensemble d'outils analytiques et pratiques pour aider les acteurs locaux dans les différentes étapes du processus.

Pourquoi rejoindre le programme Cités interculturelles ?

Aujourd'hui, plus de 100 villes à travers l'Europe et au-delà (Japon, Mexique, Canada) se sont approprié les principes de l'intégration interculturelle et mettent à profit les outils du programme Cités interculturelles. Les villes qui participent à ce programme bénéficient d'un accès privilégié à ces outils ainsi que de conseils d'éminents spécialistes internationaux. Elles entretiennent aussi des échanges intensifs avec d'autres villes via des événements thématiques et des visites d'études. Les villes participantes tirent parti de l'exposition internationale et de la crédibilité du Conseil de l'Europe.

Le réseau des Cités interculturelles, l'un des principaux outils du programme ICC, se prête bien aux villes de plus de 30 000 habitants qui présentent un degré notable de diversité⁵, dont les autorités sont fermement résolues à faire de la diversité un avantage pour le développement de la ville et qui sont prêtes à investir une partie de leur capital politique, de leur temps et de leurs ressources dans la mise en œuvre du programme.

Comment rejoindre le réseau ?

Un processus d'admission en plusieurs étapes permet de déterminer si une ville peut bénéficier du programme Cités interculturelles :

⁵ Comptant au moins 5 % de résidents étrangers ou nés à l'étranger, ou de personnes appartenant à des minorités nationales.

1. Les villes candidates remplissent le questionnaire INDEX des Cités interculturelles et reçoivent un rapport analytique des résultats, qui contient des exemples de bonnes pratiques appliquées par d'autres villes.

2. Une visite d'experts (voir Lignes directrices pour la première visite d'expert) a lieu, au cours de laquelle un expert indépendant et un représentant du Conseil de l'Europe s'entrelient avec des responsables municipaux et un large éventail d'acteurs locaux pour confirmer les résultats de l'Index et poser un « diagnostic » détaillé des réalisations et des besoins de la ville en matière de politiques et de gouvernance interculturelles. Cette visite donne lieu à un rapport (appelé « profil interculturel »), qui sert de base aux actions ultérieures menées avec la ville.

3. Si les deux parties sont satisfaites, un accord de participation au programme est conclu.

4. Les conditions de la participation sont explicitement exposées dans le projet d'accord figurant en annexe.

Que font les villes participantes ?

Après leur adhésion, les villes participantes mettent sur pied un groupe de soutien interculturel et démarrent un processus de révision de différentes politiques urbaines sous l'angle de l'interculturalité, en les remaniant et en les intégrant à une stratégie politique globale. Le Guide pratique sur la cité interculturelle pas à pas (aussi disponible en version papier) fournit des lignes directrices détaillées à cet effet.

Les villes sont invitées à associer largement les habitants à l'élaboration de la stratégie, à la définition d'indicateurs de performance, au suivi de l'avancement et à la mise en œuvre. Pour ce faire, un guide méthodologique est mis à leur disposition et d'éminents modérateurs et conseillers peuvent intervenir.

Pour faciliter ce processus, le Conseil de l'Europe peut dépêcher des spécialistes et des modérateurs, qui interviennent dans le cadre des discussions d'orientation menées au sein de la ville. Pour motiver les responsables municipaux et les autres acteurs locaux, et les aider à tirer pleinement profit de l'expérience des autres villes, le Conseil de l'Europe organise des ateliers thématiques et des visites d'études (et apporte des fonds, notamment pour couvrir le voyage et les frais de séjour des délégués des villes participantes). Des réunions de haut niveau permettent par ailleurs aux dirigeants des municipalités d'échanger leurs points de vue et de montrer et de renforcer leur attachement au programme.

Quel est le coût pour les villes participantes ?

Les membres versent 5 000 € par an pour contribuer aux frais administratifs du programme. Le solde des dépenses (analyse de l'index, expertise, réunions internationales et visites) est pris en charge par le Conseil de l'Europe dans la limite de ses ressources.

Annexe II

Un panorama des activités et des ressources pour les villes participantes

Pour être florissantes, les villes de demain devront être capables d'exploiter le talent et l'énergie de leurs concitoyens. Une ville peut minimiser les menaces et maximiser le potentiel de la diversité en développant, négociant et en mettant en œuvre une stratégie globale pour réaliser les avantages de sa diversité. Le programme Cités interculturelles aide les villes à concevoir de telles stratégies en passant outre les obstacles institutionnels et en mobilisant les dirigeants, les officiers de police, les professionnels des entreprises, la société civile, derrière un nouveau modèle d'intégration basé sur la mixité et l'interaction entre les personnes de diverses origines ethniques, religieuses et linguistiques.

Le programme aide les villes à :

- créer un sentiment d'identité plurielle basée sur la fierté et l'appréciation de sa population diverse et minimiser les tensions et les conflits ethniques ;
- mettre en place un modèle de gouvernance responsabilisant tous les membres de la communauté, sans distinction d'origines ni de statut et bénéficier ainsi de leurs talents, de leurs compétences et de leurs liens avec les marchés en développement ;
- faire tomber les frontières entre les groupes ethniques, construire la confiance et par conséquent assurer la cohésion et la solidarité ;
- rendre l'espace et les services publics accessibles à tous et en finir avec le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion qui va de pair avec la ségrégation ethnique ;
- soutenir les innovateurs interculturels dans les institutions publiques et la société civile et, grâce à eux, s'assurer que les politiques mises en place encouragent l'interaction interculturelle ;
- construire un discours public positif et encourager une approche mesurée de la diversité dans les médias pour développer la perception publique positive des migrants et des groupes minoritaires.

Le réseau des Cités interculturelles fournit des conseils d'experts et de pairs aux villes qui souhaitent apprendre à mieux gérer la diversité et profiter des avantages de la diversité. Il offre une méthodologie testée et validée internationalement, continuellement enrichie et approfondie, ainsi qu'un éventail d'outils analytiques et éducatifs. Il contribue également à redessiner les politiques et les services de la ville pour les rendre plus efficaces dans un contexte de diversité, et pour encourager les citoyens à considérer leur diversité comme un avantage concurrentiel.

Ci-dessous, quelques exemples de services et d'activités dont peuvent bénéficier les villes. Il faut noter cependant que le programme fonctionne d'une manière très ouverte et flexible, en s'adaptant aux besoins et aux attentes de chaque ville.

Analyse initiale du niveau de développement interculturel grâce à l'Index des Cités interculturelles

L'Index des Cités interculturelles est un outil d'évaluation qui comporte environ 70 indicateurs permettant d'évaluer le niveau d'une ville dans les différents domaines d'action et de gouvernance et de mesurer ses progrès au fil du temps ; il permet d'identifier les domaines dans lesquels les efforts devront se concentrer à l'avenir et d'identifier les villes qui pourraient être la source de bonnes pratiques dans ces domaines spécifiques ainsi que les groupes d'apprentissage de ces villes ; de communiquer de façon visuelle, graphique, les résultats et les progrès de chaque ville par rapport à d'autres ou au réseau en général.

L'outil comprend une combinaison de faits : des données démographiques en particulier (essentiellement quantitatives) ; des ressources : politiques, structures (essentiellement qualitatives) ; des effets : opinions et comportements (essentiellement qualitatifs).

Les données sont collectées au moyen d'un questionnaire complété par des responsables municipaux. Des informations complémentaires quant aux structures, politiques et actions devront être fournies au travers d'une grille d'évaluation des politiques (plusieurs services devront être impliqués). Un institut de recherche basé en Suisse (BAK Basel) traitera ensuite les données et une équipe d'experts analysera les résultats, qui seront publiés dans un rapport énonçant une série de recommandations ainsi que d'exemples de bonne pratique en guise de source d'inspiration.

En principe, la première collecte de données a lieu à la suite de l'adhésion de la ville au programme Cités interculturelles et avant la visite préalable d'experts (voir ci-dessous). Des évaluations devraient ensuite être effectuées à intervalles réguliers dans le cadre de l'Index, idéalement tous les deux ou trois ans.

Visite préalable d'experts

A la suite du diagnostic initial réalisé grâce à l'Index des Cités interculturelles, un expert indépendant et le gestionnaire du programme visitent les nouvelles villes partenaires pour y rencontrer une grande diversité d'acteurs (responsables politiques, fonctionnaires occupant des fonctions clés, dirigeants de la société civile et des syndicats, professionnels des médias et des entreprises, dirigeants religieux, etc.) pour évaluer leur compréhension de l'approche interculturelle et leur disponibilité à s'engager dans le développement d'une stratégie locale interculturelle. La visite se conclut par une première évaluation de la gouvernance et des politiques d'un point de vue interculturel et par une série de recommandations.

Réunions internationales des coordinateurs des Cités interculturelles

Les réunions annuelles sont une occasion d'échanges entre les villes et les experts sur le concept et la méthode des Cités interculturelles ainsi que sur des questions et des sujets de préoccupation spécifiques. Elles offrent la possibilité de bâtir des relations bilatérales et multilatérales, d'imaginer des initiatives communes et de discuter de questions stratégiques telles que l'évaluation d'impact et la pérennité des stratégies interculturelles locales.

Ateliers sur le développement des politiques

Ces ateliers comprennent des réunions avec des fonctionnaires chargés des politiques dans différents domaines, tels que l'intégration, l'éducation, la culture, l'aménagement et le

développement urbains, les services sociaux, ainsi que des débats avec des ONG et des professionnels des médias pour acquérir une meilleure connaissance des défis spécifiques de la diversité et du potentiel de la ville. Les ateliers sont également destinés à impliquer des responsables chargés des politiques et des élus dans le processus de développement d'une stratégie interculturelle.

Un rapport contenant des recommandations sur les processus à mettre en œuvre est diffusé à l'issue de l'atelier.

Ateliers sur l'élaboration d'une vision commune

Deux experts travaillent en parallèle avec des représentants de divers origines et milieux administratifs et professionnels (policiers, urbanistes, professionnels de l'éducation, de la culture et des services sociaux, représentants des migrants, des organisations religieuses et des médias). Ces ateliers ont pour objectif d'amener les participants à imaginer leur travail et leur activité différemment en appliquant le « prisme interculturel » (comment adapter notre travail pour augmenter l'interaction, la mixité et la confiance interculturelles). Il en résulte un document général qui sert de base pour la stratégie de la cité interculturelle.

De plus, un débat public sur les avantages de la diversité pour les villes peut être organisé avec le maire et d'autres personnalités.

Visite d'études dans d'autres villes

Les visites d'études représentent le pilier essentiel des transmissions de connaissances entre pairs du programme. Des visites d'études sont effectuées dans des villes « mentors » ayant déjà finalisé leur « programme de formation » et réalisé des avancées significatives dans des domaines spécifiques. D'autres visites se font dans une ville partenaire qui bénéficie d'une expérience significative ou d'un avantage positif dans un domaine que la ville membre souhaite développer ou mieux connaître.

Aide au développement de stratégie interculturelle

Un conseil d'expert est fourni (à distance ou sur place) sur demande de la ville dans le processus de développement de sa stratégie interculturelle. Dans certains cas, les « experts » peuvent être des agents municipaux en charge de l'intégration auprès des coordinateurs interculturels des villes partenaires qui ont acquis une expérience significative et une compréhension de la question (mentorat par les pairs). En particulier, une assistance est fournie pour développer des indicateurs de suivi de la stratégie et pour identifier les résultats spécifiques qui augmenteront le bien-être général de la communauté ainsi que les moyens de mesurer le succès (basé sur l'approche de la gestion axée sur le résultat, conçue et testée par le programme Cités interculturelles avec l'aide d'experts du Washington Center for the Study of Social Policy).

Présentation officielle de la stratégie de la cité interculturelle à la population

Une fois la stratégie validée par les services communaux pertinents et les organes politiques, une présentation publique aux médias et à la population peut avoir lieu pour mettre en valeur et célébrer ce résultat. Un haut fonctionnaire du Conseil de l'Europe peut être présent pour donner une dimension internationale à cet événement ; les réseaux médiatiques du Conseil de l'Europe seront ravis d'annoncer cet événement.

Évaluation de la mise en œuvre de la stratégie interculturelle

La ville est priée de fournir des informations sur la mise en œuvre de la stratégie au moyen d'un outil réalisé sur mesure pour s'adapter à la spécificité de la stratégie. A l'issue de discussions approfondies avec les décideurs politiques et les professionnels impliqués, un rapport assorti de recommandations est établi afin d'assurer la mise en œuvre adéquate de la stratégie et sa pérennité.

Gérer les perceptions de la diversité par la population et casser les mythes négatifs

Le programme Cités interculturelles a développé un savoir-faire en matière de discours et campagnes publics afin d'aider la population à comprendre les avantages de la diversité pour la collectivité locale et de soutenir la diversité et les politiques d'inclusion. Après une expérimentation réalisée dans plusieurs villes, l'efficacité des stratégies de sensibilisation a été évaluée au travers de sondages représentatifs et de groupes cibles. L'apprentissage de ce processus sera partagé avec les villes pour soutenir leurs efforts en vue d'impliquer positivement leurs concitoyens dans la gestion de la diversité. Des actions et des approches seront suggérées pour casser les mythes négatifs, en particulier, celles basées sur l'approche anti-rumeurs née à Barcelone, qui a déjà été adoptée par des dizaines de villes en Europe.

Prévention et règlement des conflits

Les conflits basés sur les différences culturelles ou religieuses et les malentendus sont inévitables. Les experts ICC et des professionnels expérimentés des villes partenaires peuvent procurer conseils et orientations dans de telles situations et suggérer des techniques particulières, par exemple les « ateliers dilemmes » inventés à Botkyrka.